

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 36

Votants : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : Sarah NEROZZI BANFI

QUESTION N°007

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DES CONCESSIONS

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, Mme Sarah NEROZZI-BANFI,
M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT,
M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoît VINCENT, Adjoint au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE,
M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-PAWLOFF,
Mme Marianne PATARIN, Mme Yasmina SOLTANI à partir du point n°002,
Mme Samira BELMOKHTAR, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT,
M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND,
M. Nathan BOROWIECKI, Mme Nathalie CHAUFFOUR, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile RILHAC,
Mme Elya CONZA, M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Linda SAGET a donné pouvoir à M. David GOSSET,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ, jusqu'au point n°001,
M. Mohamed EL BAGHDADI a donné pouvoir à M. Johann ROS,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT.

QUESTION N°007

OBJET : **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DES CONCESSIONS**

SERVICE : **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

RAPPORTEUR : **PHILIPPE BARAT**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1410-1 et suivants, L.1411-5, et L. 1414-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2026/008 en date du 30 mars 2026 portant règlement intérieur du conseil municipal,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire d'acter les règles de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres et la Commission des concessions propres à la ville d'Herblay-sur-Seine,

Considérant que ce règlement a été présenté aux membres de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

Adopte les règles de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission des concessions.

Dit que le règlement intérieur est joint à la présente délibération.

ADOpte À l'Unanimité (36 voix pour – 3 abstentions : Elya CONZA, Olivier DALMONT, Cécile JOBIN).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont, les membres présents, signés au registre.

Pour extrait conforme,

Sarah NEROZZI-BANFI
Adjointe au Maire, Secrétaire de séance



Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val
d'Oise





Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260625-Q007DB2026-077-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026